

Un ancien conseiller ministériel interné à l'infirmierie psy de la préfecture de police

PAR LOUISE FESSARD
ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 4 NOVEMBRE 2013

En juin 2013, le CRPA, une association militant contre les internements abusifs, a **publié** le témoignage anonyme d'un haut fonctionnaire dénonçant les conditions de son internement à l'infirmierie psychiatrique de la préfecture de police de Paris (IPPP). Mediapart a rencontré cet ancien administrateur civil qui a été conduit à l'IPPP en janvier 2010 par un commissaire, juste après avoir claqué la porte du cabinet d'Éric Besson, alors ministre de l'immigration, de l'intégration et de l'identité nationale.

[[lire_aussi]]

Agrégé d'histoire et énarque, Alain Boyer, 64 ans, a fait toute sa carrière au ministère de l'intérieur où il est entré en 1987: conseiller au bureau des cultes, secrétaire général de préfecture puis sous-préfet, etc. Ce protestant engagé raconte avoir été approché fin octobre 2009 par le directeur de cabinet d'Éric Besson pour organiser son fameux débat sur l'identité nationale. «*J'ai dit oui, car ils avaient besoin d'un historien qui connaisse un peu le sujet, raconte Alain Boyer. J'ai eu beaucoup de différends avec Patrick Buisson (ancien conseiller de Nicolas Sarkozy – ndlr) qui avait inspiré ce débat et voulait modifier la loi de 1905 pour autoriser les collectivités territoriales et l'État à financer les édifices religieux.*» L'ancien administrateur civil, aujourd'hui retraité, fustige également les sondages sur le débat – «*un par semaine pendant trois mois*» – commandés selon lui par le ministère de l'immigration à la société de Patrick Buisson, déjà mis en cause dans **l'affaire des sondages de l'Élysée**. «*Je n'ai jamais vu l'appel d'offres, dit Alain Boyer. J'ai refusé de signer les bons de commandes, c'est le directeur de cabinet qui a dû signer.*»

Ayant eu vent d'une possible réforme de la loi de séparation des églises et de l'État de 1905, le conseiller affirme avoir remis sa démission à Éric

Besson et avoir prévenu par téléphone ses contacts religieux des projets de l'Élysée. Le président de la République présentait selon lui le soir même ses vœux à ces autorités religieuses. Il s'agirait donc du **21 janvier 2010** (et non du 25 janvier comme indiqué **dans son témoignage**). À la mosquée de Paris, on confirme le coup de fil reçu par le recteur Dalil Boubakeur : «*Monsieur Boyer s'était alarmé du discours de M. Sarkozy qui voulait donner plus de place à la religion. Avant les vœux, il a appelé M. Boubakeur pour lui dire de dire au président qu'il ne fallait pas toucher à la loi de 1905. Il était agité. M. Boubakeur était un peu surpris.*» L'ex-ministre Éric Besson, contacté à la mairie de Donzère pour vérifier les conditions du départ de son conseiller, n'a pas retourné nos appels.

Selon son récit, vers 20 h 30, son cartable et ses badges sous le bras, Alain Boyer aurait ensuite rejoint le ministère de l'intérieur, rue des Saussaies, où il a conservé son bureau. «*À l'entrée, des policiers en uniforme, environ cinq, me disent que je n'ai pas le droit de monter, qu'ils ont reçu des ordres, raconte-t-il. Je leur montre ma carte tricolore d'administrateur civil. Il y a de plus en plus de policiers, puis arrive le commissaire du VIII^e arrondissement, dont dépend Beauvau (adresse du ministère de l'intérieur – ndlr), qui me demande de le suivre.*» Il poursuit : «*Je l'ai senti respectueux, mais gêné.*» Toujours selon son récit, le voilà emmené dans une voiture de police au commissariat du VIII^e. «*Le commissaire me dit que c'est un problème médical, qu'il faut me protéger pour mon bien et qu'on va faire le tour des hôpitaux pour qu'un médecin m'examine.*»

Alain Boyer, qui a des antécédents bipolaires et était sous traitement, assure qu'il était «*tendu*», «*pas vraiment zen d'avoir rompu avec un ministre*», mais ne «*se sentait pas mal*». «*Je leur ai d'ailleurs proposé d'appeler les deux psychiatres qui me suivaient, ils n'en ont rien fait.*» Sa femme, une enseignante de 65 ans, est moins définitive : «*Je l'avais eu la veille au téléphone, il était agité et son psychiatre envisageait*

une prochaine hospitalisation, mais de là à l'arrêter comme ça, à l'entrée du... C'est quelqu'un de paisible, je ne comprends pas.»

De son côté, l'ancien préfet de police de Paris, Michel Gaudin, n'aurait gardé aucun souvenir de l'événement. *«Il n'est intervenu ni de près, ni de loin, de même que le ministre de l'intérieur, assure son avocat M^e Bertrand Domenach. Après renseignements, il apparaît que l'intéressé a fait le cirque devant les grilles de l'Élysée après son départ du cabinet d'Éric Besson. Les gendarmes de l'Élysée ont appelé le commissariat du VIII^e arrondissement qui l'a emmené à l'infirmerie psychiatrique.»* L'ancien chef de cabinet de Gaudin, Nicolas Lerner (aujourd'hui directeur de cabinet adjoint du nouveau préfet de police Bernard Boucault) confirme : *«Il tenait des discours incohérents dans les couloirs et avait tenté auparavant d'aller à l'Élysée pour rencontrer le président.»* *«J'ai simplement demandé à parler aux permanents de l'Élysée à propos de la laïcité»,* recadre Alain Boyer.

Il poursuit son récit. *«On a fini à l'unité médico-judiciaire de l'Hôtel-Dieu. Comme je ne voyais aucune raison de consulter, c'est un médecin en blouse blanche qui est descendu, dit-il. Il me regarde dans la voiture, prend mon pouls, me demande si je me sens bien et déclare qu'il n'y a pas de raison de m'hospitaliser. Le commissaire dit alors : "Ne compliquez pas les affaires", et on repart, sans que je sache où nous allions. Ils m'amènent à l'IPPP que je ne connaissais pas.»* À l'époque, un simple procès-verbal de commissaire suffisait à faire rentrer quelqu'un à l'IPPP. Depuis la loi du 5 juillet 2011, un certificat médical est nécessaire.

« Je me retrouve nu dans une chambre toute noire »

Alain Boyer dit avoir été monté *« de force »* à l'infirmerie psychiatrique, au premier étage du bâtiment. *«Les infirmiers me déshabillent intégralement dans une salle, je me retrouve nu dans une chambre toute noire, sans fenêtre, ni lumière, avec un lit en métal sans matelas, se souvient-il. Il n'y a pas de sonnette, il faut taper sur la fenêtre pour sortir. J'ai dû uriner dans la chambre. Je n'ai pas dormi de*

la nuit.» Il ajoute ne pas avoir eu *«la possibilité de contacter un avocat, ni (sa) femme, ce qui est pourtant prévu par la charte d'accueil et le règlement intérieur de l'IPPP, comme je l'ai appris après».* *«Et je n'ai pas vu de médecin, ni été traité durant la douzaine d'heures que j'ai passé à l'IPPP»,* assure-t-il.

Contrairement à ce qu'affirme Alain Boyer **dans son témoignage écrit**, il a bien ensuite été hospitalisé à la demande d'un tiers. Sa femme étant en Ardèche, c'est son frère, Jean-Pierre, fonctionnaire à Paris, qui s'est déplacé le lendemain matin pour signer la demande. *«L'infirmerie psychiatrique m'a expliqué que sinon le médecin de l'IPPP allait passer à 10 heures et faire une hospitalisation d'office»,* dit sa femme Anne-Marie Boyer. Elle n'a été prévenue que le lendemain matin de son entrée à l'infirmerie. *«On m'a dit que mon frère faisait une sorte de crise, raconte Jean-Pierre Boyer, 58 ans. J'ai trouvé curieux de ne pas pouvoir le voir. J'ai signé la demande car on m'a fait comprendre que sinon ce serait le préfet de police qui le ferait. Mon frère a des troubles bipolaires, mais rien qui ne justifie l'internement d'un coup comme ça de quelqu'un sain d'esprit.»*

Après trois jours au centre hospitalier Sainte-Anne, *«où il a été très bien soigné»,* selon sa femme, Alain Boyer ressort. Son bulletin de sortie de Sainte-Anne indique qu'il a été hospitalisé du 23 au 26 janvier. Ce qui ne concorde pas tout à fait avec son récit, selon lequel il n'a passé qu'une nuit à l'IPPP et serait donc rentré à Sainte-Anne dès le 22 janvier. Extrêmement choqué, Alain Boyer a pris sa retraite quelques mois plus tard, en juillet 2010. *«J'ai hésité à déposer plainte, mais mon entourage m'a dissuadé d'attaquer l'administration»,* dit l'ancien haut fonctionnaire.

Rapporteur de la mission sur la santé mentale, le député PS Denys Robiliard avait lu dès cet été ce témoignage anonyme. *«Il faut savoir si ce monsieur représentait vraiment un danger imminent pour la sûreté des personnes, estime-t-il. Si ce n'est pas le cas, on est à la limite de la séquestration arbitraire. Cela révèle des mœurs sur le comportement de l'administration sous Nicolas Sarkozy qui méritent enquête.»*

Institution très fermée, l'IPPP a finalement accepté de nous répondre par la voix de son médecin-chef Éric Mairesse. Secret médical oblige, il refuse d'évoquer le cas précis de M. Boyer. «*Si cette personne considère avoir fait l'objet d'un abus, elle peut demander son dossier médical*», indique-t-il. Le médecin chef confirme que les chambres de l'infirmerie psychiatrique sont toutes dites de «*sécurité*» et qu'il faut donc actionner un bouton «*pour appeler quelqu'un afin de faire ses besoins naturels*». De même, «*toute personne admise à l'IPPP est appelée à quitter ses habits civils pour vérifier qu'il n'y ait pas d'objet dangereux et à revêtir un pyjama et un peignoir*». Toujours pour des «*raisons de sécurité*», les lits sont des «*structures métalliques vissées au sol*», mais disposent d'un «*matelas et de draps sécurisés*». Et ultime détail, les chambres sont «*climatisées*». «*Nous sommes comptables de la sécurité de personnes qui sont auto-agressives*», rappelle Éric Mairesse.

Il précise qu'un «*interne de garde reçoit la personne immédiatement après le rituel du pyjama*». «*Puis, le lendemain matin, à partir de 8 h 30, la personne voit le médecin certificateur pour reprendre l'entretien, dit-*

il. Dans le cas le plus fréquent où la personne reste la nuit, internes et médecins de garde doivent trouver tous les éléments d'anamnèse (récit des antécédents—ndlr). Environ 90 % des orientations de soin sont prises dans les premières 24 heures.»

Lors de sa visite en juillet 2009, Jean-Marie Delarue, le contrôleur général des lieux de liberté, avait constaté que les médecins certificateurs n'étant présents que le matin, «*les personnes arrivant après 14 heures devaient obligatoirement, alors même qu'aucune nécessité thérapeutique ou de prise en charge ne l'exigeait, demeurer sur place jusqu'au lendemain*». Depuis, Éric Mairesse assure qu'un système d'astreinte médicale téléphonique a été mis en place.

Le contrôleur n'a pas souhaité se prononcer sur ce cas particulier qu'il ne connaît pas. «*La préfecture de police nous a dit que les remarques que nous avions faites lors de notre visite de 2009 avaient été prises en compte, remarque Jean-Marie Delarue. Nous n'y sommes pas retournés depuis. Mais nous avons encore eu des témoignages selon lesquels les médecins n'étaient pas présents l'après-midi.*»

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 32 137,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 32 137,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.